



Analyse accident de service 2010 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel des collectivités de la Manche, Gras Savoye nous propose une analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 640 collectivités et 2900 agents CNRACL). Elle est conçue pour vous informer de l'accidentologie dans les collectivités de la Manche.

Absentéisme 2010

Évolution des accidents de services

Année de référence	2008	2009	2010	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	3,32	4,19	5,22	24,6%	↗
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	58,68	49,59	54,63	10,2%	↗
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	2,02	2,21	2,94	33,3%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0,55	0,60	0,81	35,0%	↗
Taux de fréquence	21,49	25,98	29,57	13,8%	↗
Taux de gravité	1,26	1,29	1,62	25,4%	↗

Quelques définitions:

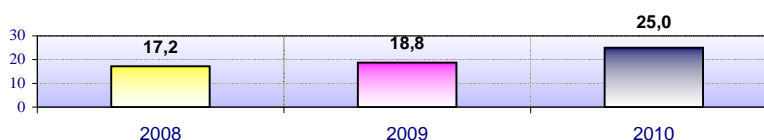
Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées

Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

* Évolution annuelle 2009/2010

En 2010, **167 sinistres avec arrêt** sont recensés (**266 avec et sans arrêt**) ; **163 agents** ont été absents, sur **9123 jours d'arrêt**, ce qui représente l'équivalent de 25 agents absents toute l'année. Les épisodes neigeux de janvier, février et décembre 2010 ont provoqué une **vingtaine d'accidents** et environ **1000 jours d'arrêt**.

Equivalent d'agents absents toute l'année



Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

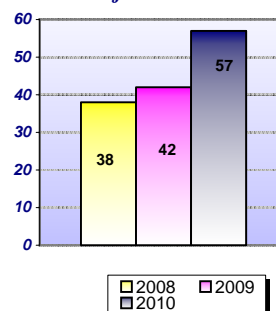
	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre
Accident du travail	130	78%	34,8	2 604 €
Accident de trajet	17	10%	74,7	6 581 €
Maladie professionnelle	20	12%	166,8	9 125 €

Parmi les **20 maladies professionnelles**, **13 ont été déclarées en 2010**, les autres sont issues de déclaration antérieure et ont perduré sur l'année 2010.

Les statistiques des maladies professionnelles reconnues en 2010 indiquent que plus de **80% des maladies professionnelles** sont liées à des activités physiques au travail, et notamment les **Troubles Musculo Squelettiques** (tableau n°57). Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

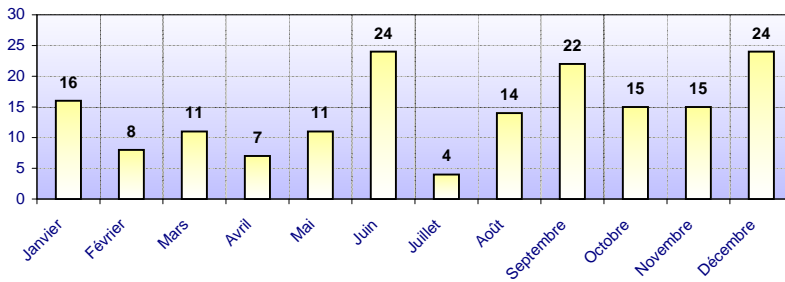
Alors que la durée moyenne des arrêts est de **54,6 jours**, la moitié des arrêts ne durent pas plus de **16 jours et 57 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt**, soit **34%** des sinistres avec arrêt.

Accidents supérieurs à 30 jours



Analyse selon le mois de survenance (sinistres avec arrêt)

Répartition annuelle du nombre d'accidents



Les mois de **Juin**, **Septembre** et **Décembre** sont les mois durant lesquels le plus de sinistres avec arrêt sont survenus.

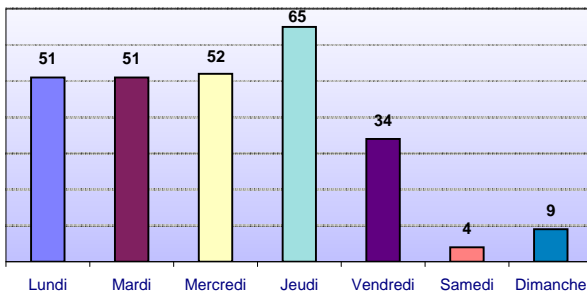
En période hivernale, les accidents dus au verglas ont été impactants, notamment sur les accidents de trajet.

A l'approche de l'été (juin), de nombreux événements publics, festivités sont organisés, pouvant engendrer des situations de co-activité, d'allongement des horaires de travail, ..., sources potentielles de risques.

Les tâches les plus accidentogènes durant les mois de Juin et Septembre sont celles liées à la collecte des ordures ménagères, l'entretien des espaces verts et la préparation de festivités.

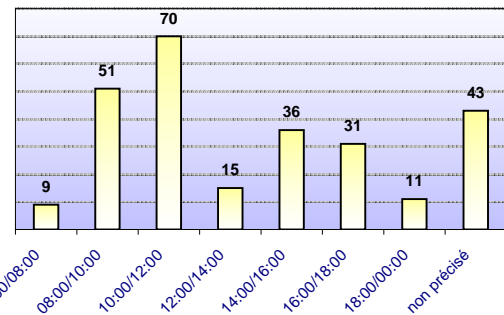
Selon le jour et l'heure de survenance (sinistres avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par jour de survenance



La répartition du nombre d'accidents par jour de survenance est relativement homogène sur les trois premiers jours de la semaine. Le **jeudi** représente le jour où la sinistralité est la plus importante à contrario du vendredi qui indique un taux plus faible en termes de survenue d'accidents.

Nombre d'accidents par heure de survenance



La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la **tranche horaire 10h00-12h00** qui représente à elle seule **26%** des accidents avec et sans arrêts.

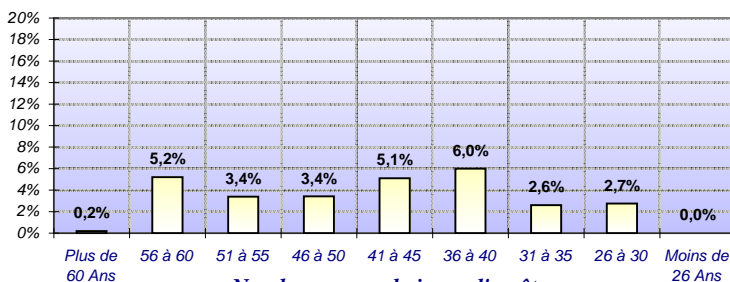
Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec 45% des sinistres, est une période plus accidentogène, 25% des sinistres surviennent l'après-midi (14h-18h).

Les sinistres survenant avant 8h peuvent faire référence aux accidents de trajet (domicile-travail) et les "non précisés" aux maladies professionnelles dont l'heure n'est pas précisée.

16% des déclarations ne sont pas complètes et manque de précision.

Selon l'âge des victimes par nombre et durée d'arrêts

Proportion d'agents absents par tranche d'âge
% de l'effectif



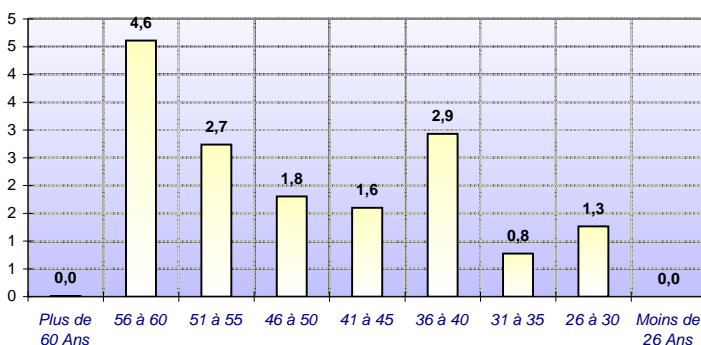
6% des agents ayant entre 36 et 40 ans ont été absents ; cette tranche d'âge apparaît comme la plus impactée suivi par les 56-60 ans (5,2%) et les 41-45 ans (5,1%).

Ces données sont à mettre en lien avec la pyramide des âges des collectivités du département.

La tranche d'âge des 56-60 ans, recense la **moyenne de jours d'arrêt la plus élevée**.

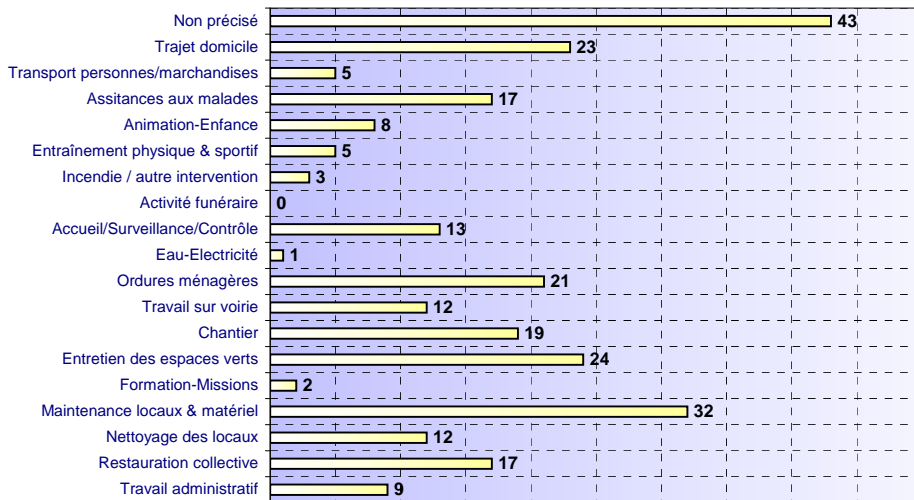
Le vieillissement de la population, la période de rétablissement, la pénibilité professionnelle et la durée d'exposition aux risques sont des facteurs d'aggravation des conséquences d'un accident sur la santé des agents.

Nombre moyen de jours d'arrêt
par tranche d'âge



Analyse selon l'activité lors de l'accident (sinistres avec et sans arrêt)

Analyse selon l'activité



L'activité "Maintenance locaux et matériel" représente l'activité la plus touchée de vos collectivités avec **12% des sinistres**.

Viennent ensuite :

- Entretien des espaces verts
- Accidents de trajet
- Ordures ménagères

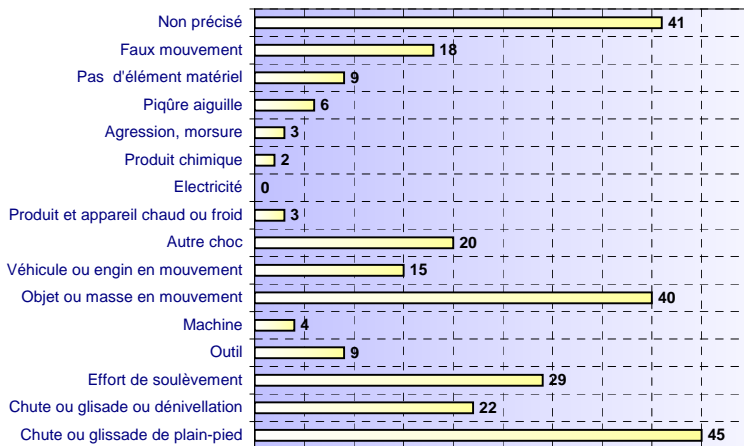
Ces activités peuvent faire l'objet de priorités dans le cadre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

La voie publique (23% des sinistres), les locaux techniques (11%) et les parcs, jardins, espaces verts et forêts (11%) sont les principaux lieux de survenance.

Près de **16% des sinistres** ne sont pas précisés au niveau de l'activité concernée, ni au niveau du lieu de survenance.

Analyse selon l'élément matériel (sinistres avec et sans arrêt)

Analyse selon les éléments matériels



Les accidents en lien avec :

- 1- les chutes de plain-pied** (glissades sur sols humides, verglacés, chutes causées par des sols encombrés ou irréguliers...)
- 2- les objets ou masses en mouvement** (Projections lors du débroussaillage, fermetures de portes...)

représentent **32% des sinistres**

Les natures de lésion les plus recensées, 55%, sont :

- 1- Contusions/hématomes/traumatismes 21%**
- 2- Fractures/entorses/foulures/luxations 21%**
- 3- Plaies et coupures 13%**

De la même manière, 16% des sinistres ne sont pas exploitables du fait que les éléments ne sont pas précisés.

Les éléments matériels les plus graves sont la chute de plain-pied ainsi que les véhicules et engins en mouvement. Ils représentent chacun une moyenne de 68 jours d'arrêt par arrêt.

La catégorie "non précisé", représente quant à elle une moyenne de 112 jours d'arrêt par arrêt, pouvant faire référence aux maladies professionnelles.

Les objets ou masses en mouvement entraînent en moyenne **31 jours** d'arrêt par arrêt.

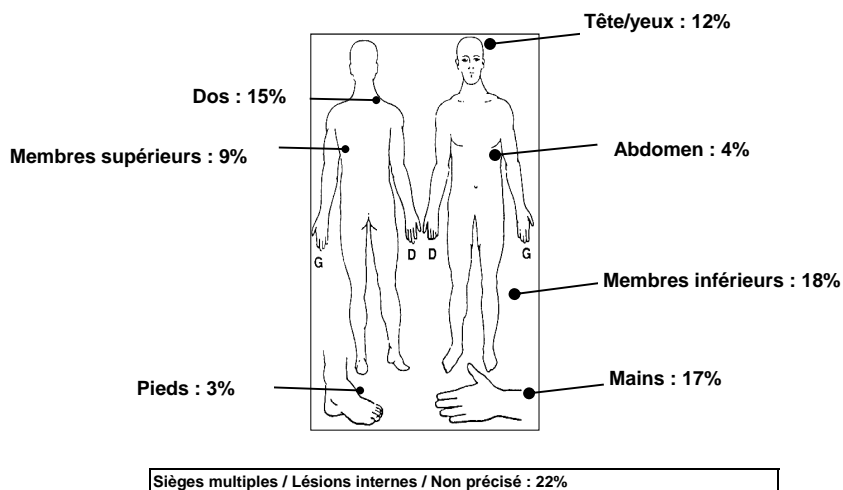
Coût des accidents de service avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	258 138 €	86 765 €	344 903 €	36,6%	↗
Accident de trajet	81 350 €	30 594 €	111 944 €	2,4%	↗
Maladie professionnelle	175 773 €	6 736 €	182 509 €	48,2%	↗
Total	515 261 €	124 095 €	639 356 €	31,9%	↗

* Évolution annuelle du total des coûts des accident en 2009/2010

En 2010, le **montant des remboursements par Gras Savoye suite aux accidents de service a augmenté de 32%**, ceci s'explique principalement par l'augmentation des durées d'arrêt de travail suite aux accidents de travail et aux maladies professionnelles.

Selon le siège des lésions (sinistres avec et sans arrêt)



Avec **18%** des accidents, **les membres inférieurs** représentent le premier siège des lésions. Viennent ensuite les **mains avec 17% des lésions**.

Le dos est le troisième siège des lésions avec 15%. Ce dernier indicateur peut être mis en corrélation avec l'effort de soulèvement.

Préconisations

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

- 1 - Les chutes de plain-pied sont mis en valeur, comme chaque année, dans cette analyse : il est l'élément matériel le plus fréquent et le plus grave dans vos statistiques. Il est conseillé de mener une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents et de dynamiser la mise en œuvre d'actions de prévention. En période hivernale, une attention particulière devra être portée pour déneiger et saler les accès directs aux différents locaux de travail.
- 2 - Les objets ou masses en mouvement est le 2e élément matériel le plus fréquent. Vu le nombre encore trop important d'accidents lors du débroussaillage, une vigilance accrue doit être portée sur le bon état des protections des débroussailleuses et également le port systématique et obligatoire des équipements de protection individuelle (visière, casque auditif, gants, vêtements de travail, chaussures de sécurité...) (cf. fiche de poste n°1 sur l'utilisation d'une débroussailleuse).
- 3 - Les accidents de trajet représentent 10% des sinistres avec arrêt. Les collectivités se doivent de prendre en compte le risque routier professionnel, à l'occasion des trajets domicile-travail ou des missions, comme un risque professionnel à part entière et ainsi mener des actions de prévention (formation des agents, organisation des déplacements, amélioration du niveau de sécurité des véhicules de service...). Un code des bonnes pratiques développé avec les partenaires sociaux est disponible sur le site gouvernemental de la prévention routière.
- 4 - Une augmentation des déclarations de maladie professionnelle a été enregistrée (7 maladies professionnelles en 2009, contre 13 en 2010). Certaines activités (comme par exemple l'entretien des espaces verts, l'intervention sur chantiers ou la maintenance des locaux...) entraînent de fortes contraintes posturales, position statique prolongée, port de charges et gestes répétés. Une démarche de prévention des contraintes dorsolombaires et TMS doit être engagée par chaque collectivité pour limiter l'apparition de maladies professionnelles. Dans un souci d'efficacité, il convient d'identifier les activités les plus assujetties pour permettre une priorisation des actions.
- 5 - La voie publique et les locaux techniques sont les lieux de travail les plus sinistrés. Ces sites à risques doivent apparaître tout particulièrement dans le "Document Unique" d'évaluation des risques professionnels afin de proposer des bonnes pratiques qui puissent diminuer la survenue des accidents. La mise en place de visites de chantiers permet d'assurer le suivi du respect des consignes et de prôner une amélioration continue de l'hygiène et la sécurité.

Dans un contexte général, la sinistralité a augmentée en 2010, tant au niveau de la fréquence des sinistres que de la gravité. Les collectivités doivent systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelque soient leurs gravités, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents, des solutions pertinentes pour éviter que se reproduisent les situations dangereuses.



CdG 50

Centre de Gestion de la fonction
Publique Territoriale de la Manche

Pour toutes questions, contacter le conseiller en Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion
Tél. : 02 33 77 89 06